

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 6

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 31 Mars 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

EXIGENCE SOCIALE

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Budget primitif 2017 : délégation Lutte contre les discriminations

**Direction de la Vie Locale
Service de la Vie Associative
0413313731**

PRESENTATION

Le présent rapport a pour objet de présenter la politique publique mise en œuvre par la délégation « Lutte contre les Discriminations ».

Elle est l'une des traductions de l'axe social de l'Agenda 21 : Epanouissement de tous les êtres humains (Finalité n°4) ; elle recoupe les réflexions menées dans le cadre de l'atelier Exigence sociale déroulé dans le cadre des Etats Généraux de Provence, et qui a en effet permis de mettre en exergue les notions de respect de la personne, de lutte contre les violences,...

PRINCIPALES ORIENTATIONS DE LA DELEGATION

A ce titre, l'année 2017 sera consacrée à poursuivre de façon plus précise les objectifs et contenus de cette nouvelle politique publique, à savoir :

- maintenir la politique de soutien des associations en direction du droit des femmes et de l'égalité femmes/hommes ;
- élargir cet engagement sur les associations qui plus généralement travaillent à faire reculer les stéréotypes, et luttent contre les discriminations notamment homophobes ;
- porter une attention particulière aux questions de harcèlement à l'école, en lien avec les préoccupations éducatives liées aux collégiens ;
- engager des actions concrètes en lien avec le tissu associatif concerné.

ACTIONS PROGRAMMEES POUR 2017

En 2017, le Conseil Départemental via sa délégation « Lutte contre les discriminations » poursuivra sa politique volontariste de soutien aux initiatives associatives en direction du droit des femmes et de l'égalité femmes/hommes tout en investissant des domaines plus généraux de la lutte contre les discriminations.

1) Le soutien au tissu associatif

Le Département agira en faveur du droit des femmes en soutenant financièrement les associations en faveur de la thématique, aussi bien pour leur fonctionnement général que pour la mise en œuvre de projet spécifique. Ce soutien pourra s'élargir à des associations qui luttent contre l'homophobie et le harcèlement scolaire. Ainsi pourront être soutenus les campagnes, actions, projets relatifs à :

- l'accès au droit ;
- la lutte contre toutes les formes de violence ;
- la lutte contre les stéréotypes de genre ;
- l'éducation et la prévention ;
- l'insertion sociale et/ou professionnelle ;
- l'égalité, la mixité et la parité...

Les projets d'acquisitions mobilières, de matériel ou la réalisation de travaux de ces associations sont également soutenus via le dispositif des aides à l'investissement.

Cette année marquera également la poursuite de la convention avec SOS Femmes 13 consistant à mettre à disposition 20 logements pour les femmes victimes de violences, par le financement de projets de mise en sécurité et d'accompagnement au logement.

2) La création d'un Conseil d'Orientation de Lutte contre les Discriminations

Une instance de vigilance, de réflexion, et d'actions susceptibles de mobiliser les acteurs notamment associatifs autour de projets d'envergure départementale.

Cette instance sera rattachée directement au Conseil de Provence, et au-delà de la question de l'égalité Femmes-Hommes, les axes d'intervention se dessinent autour de la lutte contre le harcèlement scolaire et la lutte contre l'homophobie, appelant ainsi à une large participation des associations et des experts dans ces domaines.

Ainsi ce Conseil d'orientation envisage de déboucher au terme d'une année, sur une ou deux propositions d'action par thématique, que le Conseil Départemental pourrait porter ou co-porter.

La création de cette instance fera l'objet d'un rapport distinct.

PROPOSITIONS

Compte tenu des éléments qui précèdent, je vous propose :

- d'approuver les objectifs généraux que la Délégation « Lutte contre les discriminations » se propose de mettre en œuvre au titre de l'exercice 2017 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour procéder à la répartition de ces crédits et pour toutes modifications ou définitions de critères, créations d'outils ou d'instances qui s'avèreraient utiles à la mise en place de cette nouvelle politique publique.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

